

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1524
2 juin 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 JUIN 1998, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
DE LA CONFERENCE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE,
TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN DOCUMENT PRESENTE AUX DEUX CHAMBRES
DU PARLEMENT INDIEN ET RETRACANT L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE
NUCLEAIRE DE L'INDE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un document qui a
été présenté aux deux chambres du Parlement indien et qui retrace l'évolution
de la politique nucléaire de l'Inde.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent

(Signé) Savitri Kunadi

EVOLUTION DE LA POLITIQUE NUCLEAIRE DE L'INDE

DOCUMENT PRESENTE A LA CHAMBRE

1. Le 11 mai dernier, le Gouvernement a publié une déclaration par laquelle il annonçait que l'Inde avait procédé avec succès à trois essais nucléaires souterrains au polygone de Pokhran. Deux jours plus tard, après avoir effectué encore deux essais souterrains d'un rendement inférieur à une kilotonne, le Gouvernement a annoncé que la série d'essais prévue était ainsi achevée. Les trois essais nucléaires souterrains effectués à 15 h 45 le 11 mai ont été réalisés à l'aide de trois dispositifs différents - un dispositif à fission, un dispositif à faible rendement (inférieur à une kilotonne) et un dispositif thermonucléaire. Les deux essais auxquels il a été procédé à 12 h 21 le 13 mai ont également été effectués à l'aide de dispositifs d'un rendement inférieur à une kilotonne. Les résultats de ces essais sont conformes aux valeurs prévues par nos scientifiques.

2. En 1947, lorsque l'Inde a accédé à l'indépendance pour prendre la place qui lui revenait au sein de la communauté des nations, l'ère nucléaire avait déjà commencé. Nos dirigeants ont alors pris la décision capitale d'opter pour l'autonomie en même temps que pour la liberté de penser et d'agir selon nos propres lumières. Nous avons rejeté le modèle de la guerre froide, laquelle se dessinait déjà à l'horizon, et, au lieu de nous aligner sur l'un ou l'autre des deux blocs, nous avons choisi la voie plus difficile du non-alignement. Il nous a fallu ainsi constituer nos forces nationales par nos propres moyens, en comptant sur nos talents et notre créativité ainsi que le dévouement du peuple. L'une des toutes premières initiatives prises par le Premier Ministre et Président Jawaharlal Nehru a été de faire le nécessaire pour que la science se développe et que l'esprit scientifique soit inculqué aux Indiens. Cette initiative-là a jeté les bases des acquis enregistrés les 11 et 13 mai, qu'a rendu possibles une collaboration exemplaire entre les scientifiques du Ministère de l'énergie atomique et ceux de l'Organisme pour la recherche-développement en matière de défense. Le désarmement a été et reste l'une des pierres angulaires de notre politique étrangère. De fait, il a constitué et reste encore la voie tout indiquée pour un pays qui a mené une lutte unique pour son indépendance en se fondant sur les principes dâhimsa et de satyagraha.

3. Le développement des technologies nucléaires a transformé la nature de la sécurité mondiale. Nos dirigeants ont estimé que les armes nucléaires n'étaient pas des armes de guerre, mais bien des engins de destruction massive. Un monde exempt d'armes nucléaires aurait donc pour effet de renforcer non seulement la sécurité de l'Inde mais également celle de toutes les nations. C'est là l'idée maîtresse de notre politique nucléaire. Faute d'un désarmement universel et non discriminatoire, nous ne pouvons pas accepter un régime qui institue une division arbitraire dans le domaine du nucléaire entre les nantis et les démunis. L'Inde est convaincue que chaque nation a le droit souverain de décider de ses intérêts nationaux suprêmes et d'opérer des choix comme elle le juge bon. Nous souscrivons au principe suivant lequel les nations ont, en toute égalité, des intérêts légitimes en matière de sécurité et nous considérons qu'il s'agit là d'un droit souverain.

Parallèlement, nos dirigeants ont compris d'emblée que les technologies nucléaires allaient offrir un potentiel énorme de développement économique, en particulier aux pays en développement qui s'efforceraient de combler d'un coup les fossés technologiques creusés par de longues années d'exploitation coloniale. Cette idée a été reflétée dans la loi sur l'énergie atomique adoptée en 1948, moins d'un an après l'accession du pays à l'indépendance. Les nombreuses initiatives en matière de désarmement nucléaire que nous avons prises dans l'intervalle se sont situées dans le prolongement de ces premières décisions, avec lesquelles elles se sont harmonisées.

4. Au cours des années 50, des essais d'armes nucléaires ont été réalisés dans l'atmosphère - le nuage en forme de champignon caractéristique de ces essais est devenu le symbole de l'ère nucléaire. L'Inde a alors été au premier rang des pays qui ont appelé de leurs vœux la cessation de la course aux armements nucléaires et, en un premier temps, l'arrêt de tous essais de dispositifs explosifs nucléaires. Le 2 avril 1954, peu après la réalisation d'un essai de grande envergure d'un dispositif à l'hydrogène, le Président Jawaharlal Nehru a déclaré devant le Lok Sabha (Chambre du peuple) que les capacités nucléaires, chimiques et biologiques ne devaient pas servir à la fabrication d'armes de destruction massive. Il a appelé à l'ouverture de négociations en vue de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires et, dans l'intervalle, à la conclusion d'un accord relatif à un moratoire sur les essais nucléaires. Moins de 65 essais avaient alors été réalisés dans le monde. Cet appel n'a pas été suivi d'effets. En 1963, un accord a été conclu qui interdisait les essais dans l'atmosphère, mais les pays avaient déjà mis au point les techniques nécessaires pour réaliser des essais nucléaires souterrains et la course aux armements nucléaires a continué sans rien perdre de son intensité. Plus de trente ans ont passé et plus de 2 000 essais ont été réalisés avant qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires soit ouvert à la signature, en 1996, à l'issue de négociations qui ont duré deux ans et demi et auxquelles l'Inde a participé activement. Sous sa forme finale, ce traité laissait beaucoup à désirer. Il n'était pas complet ni s'inscrivait dans la perspective du désarmement.

5. En 1963, l'Inde et un petit groupe de pays non alignés ont avancé l'idée d'un accord de non-prolifération international en vertu duquel les Etats dotés d'armes nucléaires renonceraient à leurs arsenaux à condition que les autres pays s'abstiennent de mettre au point ou d'acquérir de telles armes. Cet équilibre des droits et des obligations était absent du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a vu le jour en 1968, il y a près de trente ans. Au cours des années 60, les inquiétudes au sujet de notre sécurité se sont accentuées. Toutefois, nous avions les armes nucléaires en horreur et nous souhaitions vivement ne pas en acquérir, aussi avons-nous cherché à obtenir des grandes puissances nucléaires du monde qu'elles nous donnent des garanties de sécurité. Les pays dont nous avons sollicité l'appui et la compréhension ont jugé qu'il leur était impossible de nous donner les assurances que nous voulions alors. C'est à ce moment et pour ces raisons que l'Inde a dit clairement qu'elle ne pouvait pas signer le TNP.

6. Le Lok Sabha a débattu du TNP le 5 avril 1968. Le premier ministre de l'époque, Indira Gandhi, a assuré la Chambre que le pays se laisserait guider entièrement par ses propres lumières et par les raisons de sécurité nationale. Elle a mis en relief les insuffisances du TNP tout en insistant à nouveau sur

l'attachement de l'Inde au désarmement nucléaire. Elle a averti la Chambre et le pays que le fait de ne pas signer le Traité en question risquait d'être source de multiples difficultés pour la nation. Cela pouvait se traduire par un arrêt de l'aide et des secours. Elle a ajouté que, puisque nous prenions ensemble cette décision, nous devons en supporter ensemble les conséquences. Ce fut là un tournant. Cette chambre, par le consensus national qu'elle reflétait, a étayé la décision du gouvernement de l'époque.

7. La décision que nous avons prise de ne pas signer le TNP était conforme à l'objectif fondamental qui était de nous réserver la liberté d'agir comme nous estimions devoir le faire. En 1974, nous avons fait la preuve de nos capacités dans le domaine nucléaire. Les gouvernements qui se sont succédé dans l'intervalle ont pris, conformément à cette décision et à la volonté nationale, toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'option nucléaire de l'Inde. C'était là encore la raison principale pour laquelle le pays a décidé en 1996 de ne pas signer le Traité d'interdiction complète des essais, décision qui, à nouveau, a été approuvée à l'unanimité par la Chambre. Nous avons estimé alors que le fait de devenir partie à ce traité limiterait excessivement les potentiels nucléaires de l'Inde en les maintenant à un niveau bien trop faible. Nos réserves étaient d'autant plus sérieuses que l'instrument ne concourait pas non plus au désarmement nucléaire. Sur ces deux plans, encore une fois, nos inquiétudes au sujet de la sécurité de l'Inde n'étaient pas dissipées. M. I.K. Gujral, alors ministre des affaires extérieures, a exposé clairement les arguments du Gouvernement lors des débats sur la question dans cette enceinte en 1996.

8. La situation en ce qui concerne notre sécurité au sein de la région s'est détériorée progressivement au cours des années 80 et 90 du fait de la prolifération des armes nucléaires et des missiles. Nous avons vu les armes nucléaires se multiplier chez nos voisins tandis que des vecteurs plus perfectionnés étaient introduits. Qui plus est, une tendance à l'acquisition clandestine de matières nucléaires, de missiles et de technologies connexes s'est dessinée dans notre région. Au cours de cette période, l'Inde a été la victime d'activistes, de mercenaires menant une guerre clandestine et de terroristes dont étaient complices des pays étrangers.

9. La fin de la guerre froide a marqué un tournant dans l'histoire du XXe siècle. Cet événement a transformé le paysage politique de l'Europe, mais n'a guère dissipé les inquiétudes de l'Inde au sujet de sa sécurité. L'ordre relatif qui s'est instauré en Europe ne s'est pas étendu à d'autres parties du globe.

10. Sur le plan mondial, rien encore ne donne à penser que les Etats dotés d'armes nucléaires vont prendre des mesures décisives et irréversibles dans la voie de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Au lieu de cela, il a été décidé de prolonger indéfiniment et sans condition le TNP, ce qui revient à perpétuer la détention d'armes nucléaires par les cinq pays qui sont également membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Par leurs doctrines, certains de ces pays admettent l'idée d'employer les premières armes nucléaires; or ces pays ont aussi entrepris des programmes de modernisation de leurs arsenaux nucléaires.

11. Dans ces circonstances, l'Inde n'avait guère le choix : il lui fallait éviter d'entamer, par une retenue qu'elle s'est elle-même imposée, les potentiels nucléaires que le pays développait et sauvegardait depuis des décennies. De fait, pareille atteinte aurait eu des répercussions irrémédiables pour notre sécurité. Le Gouvernement avait ainsi à prendre une décision difficile. Il ne s'est alors inspiré que des impératifs de la sécurité nationale. Les essais réalisés les 11 et 13 mai se situent dans le prolongement des politiques adoptées pour mettre le pays dans la voie de l'autonomie et de la liberté d'action. Il n'en demeure pas moins qu'à certains moments tout chemin conduit à un tournant et qu'il faut alors prendre une décision. Sur le plan nucléaire, l'année 1968 a été l'un de ces moments, tout comme l'ont été les années 1974 et 1996. A chacun de ces tournants, nous avons pris la bonne décision, guidés en cela par les intérêts de la nation et appuyés par un consensus national. Les acquis de 1998 ont été forgés par les décisions prises antérieurement et ont pu être réalisés uniquement parce que ces décisions ont été prises comme il se devait et en temps opportun.

12. Les technologies de pointe progressent aujourd'hui à un rythme stupéfiant, aussi faut-il concevoir de nouveaux paramètres, puis les éprouver et en confirmer la valeur, afin d'actualiser nos compétences et donner aux scientifiques et aux ingénieurs de l'avenir la possibilité de poursuivre l'oeuvre commencée par leurs prédécesseurs. C'est précisément dans ce but qu'a été effectuée la dernière série d'essais nucléaires indiens, dont le nombre a été limité à cinq. L'objectif déclaré de cette opération a été réalisé. Nous avons absolument besoin des données fournies par ces essais pour confirmer la valeur de nos capacités en ce qui concerne la conception d'armes nucléaires de différents rendements, à divers usages et pour divers vecteurs. Qui plus est, ces essais ont amélioré notablement les capacités de nos scientifiques et de nos ingénieurs en matière de simulation de nouveaux concepts par ordinateur et leur ont fourni les moyens de procéder au besoin à des expériences sous-critiques à l'avenir. Sur le plan des capacités techniques, nos scientifiques et nos ingénieurs ont les ressources requises pour nous assurer une force de dissuasion qui fasse le poids.

13. Notre politique à l'égard de nos voisins et d'autres pays n'a pas changé non plus; l'Inde reste entièrement attachée à l'idée d'assurer une paix stable et de régler toutes les questions qui font problème par un dialogue bilatéral et la négociation. Les essais réalisés dernièrement ne sont pas dirigés contre un pays quelconque; ils ont pour but de donner au peuple indien des assurances quant à sa sécurité et de montrer que le Gouvernement a, aujourd'hui comme hier, les moyens et la volonté de sauvegarder les intérêts nationaux en matière de sécurité. Le Gouvernement continuera de mener avec nos voisins un dialogue sur les questions de fond afin d'améliorer les relations et d'étendre le champ des interactions pour le bien de nos pays respectifs. Nous restons attachés au renforcement de la confiance, qui est un processus continu. Après les essais que nous avons effectués, certains pays, méconnaissant les inquiétudes que nous avons au sujet de notre sécurité, ont été amenés à prendre des mesures regrettables. Nous accordons beaucoup de prix à nos relations bilatérales. Nous entendons poursuivre le dialogue et réaffirmons que la sauvegarde de la sécurité de l'Inde ne va pas à l'encontre des intérêts des pays concernés.

14. L'Inde est désormais un Etat doté d'armes nucléaires. C'est un fait indéniable. Ce n'est pas un statut que nous avons cherché à nous faire accorder, car nul ne peut l'octroyer. C'est un don fait à la nation par nos scientifiques et nos ingénieurs. C'est un droit qui revient à l'Inde, qui représente un sixième de l'humanité. Le renforcement de nos capacités ajoute à notre sens des responsabilités, aux responsabilités et aux devoirs qui s'attachent au pouvoir. L'Inde est consciente de ses obligations internationales et n'emploiera pas les armes nucléaires contre un pays quel qu'il soit ni menacera de le faire; ces armes sont conçues dans un but de légitime défense, pour que l'Inde n'ait pas non plus à subir de pressions de la part de puissances nucléaires ou de menaces à l'arme nucléaire. En 1994, nous avons proposé que l'Inde et le Pakistan prennent conjointement l'engagement de ne pas employer les premiers l'un contre l'autre leurs capacités nucléaires. Le Gouvernement réaffirme aujourd'hui qu'il est disposé à négocier avec ce pays, comme avec d'autres pays, à l'échelon bilatéral ou multilatéral, un accord par lequel les parties s'engageraient à ne pas employer les premières l'arme nucléaire. L'Inde ne se lancera pas dans une course aux armements nucléaires. Elle ne souscrira pas non plus aux doctrines de la guerre froide ni les reprendra à son compte sous une forme nouvelle. En ce qui concerne les principes essentiels de sa politique étrangère, l'Inde est toujours convaincue que l'élimination des armes nucléaires à l'échelle mondiale aura pour effet de renforcer sa sécurité tout comme celle des autres pays du monde. Elle continuera à exhorter les pays et en particulier les autres Etats dotés d'armes nucléaires à adopter des mesures propres à concourir d'une manière significative à la réalisation de cet objectif.

15. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives dans le passé. En 1978, l'Inde a proposé d'ouvrir des négociations sur une convention internationale qui interdirait l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Elle a lancé une autre idée encore en 1982, en invitant les pays à proclamer un gel des armes nucléaires, sous la forme d'une interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes ainsi que de la fabrication d'armes nucléaires et des vecteurs y associés. En 1988, nous avons proposé un plan d'action en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires par étapes et selon un calendrier précis. Nous regrettons que les autres Etats dotés d'armes nucléaires n'aient pas fait bon accueil à ces propositions. Si leur réaction avait été positive, l'Inde n'aurait pas eu à se résoudre à effectuer les essais qui viennent d'être réalisés. C'est là que notre conception des armes nucléaires diffère de celle qu'en ont d'autres pays. Cette différence est la pierre angulaire de notre doctrine nucléaire, qui est faite de retenue et est marquée par notre volonté d'oeuvrer à l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive.

16. Nous continuerons à appuyer les initiatives de cette nature que prendraient individuellement ou collectivement les membres du Mouvement des pays non alignés, lequel n'a jamais cessé d'accorder le rang de priorité le plus élevé au désarmement nucléaire. Cette position a été réaffirmée la semaine dernière encore à Carthagène, à la Conférence ministérielle du Mouvement, dont les participants ont demandé de nouveau à la Conférence du désarmement de constituer, à titre tout à fait prioritaire, un comité spécial qui serait chargé d'ouvrir en 1998 des négociations sur un programme par étapes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis et notamment sur une convention relative aux armes nucléaires. L'Inde reste attachée à la conception collective que les 113 pays membres du Mouvement ont du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale.

L'une des initiatives du Mouvement en la matière, à laquelle nous accordons une grande importance, a consisté à saisir la Cour internationale de Justice, qui a déclaré à l'unanimité, dans le cadre d'un avis consultatif rendu le 8 juillet 1996, que les Etats avaient l'obligation "de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects et sous un contrôle international strict et efficace". L'Inde a figuré parmi les pays qui ont demandé l'avis de la CIJ sur cette question. Aucun autre Etat doté d'armes nucléaires n'a accueilli favorablement cet avis; de fait, les puissances nucléaires ont plutôt cherché à le contester. Nous avons été et resterons au premier rang de ceux qui appellent à l'ouverture de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires, car nous souhaitons que la communauté internationale relève le défi posé par ces armes comme elle l'a fait devant le fléau que constituaient deux autres catégories d'armes de destruction massive, en concluant la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. L'Inde, qui, encore une fois, entend adopter des mesures de désarmement qui soient globales, universelles et non discriminatoires, est devenue tout naturellement partie originaire à ces deux conventions. D'ailleurs, l'Etat présentera sous peu un plan de destruction des armes chimiques à l'autorité internationale qu'est l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous nous acquittons de nos obligations dès lors que nous les avons contractées.

17. L'Inde a été de tout temps un pays tourné vers l'extérieur. Sa participation active aux travaux d'instances telles que l'Organisation des Nations Unies traduit sa ferme volonté d'agir dans un cadre multilatéral. Au cours de ces dernières années, devant les difficultés nouvelles, nous nous sommes faits les agents d'une coopération régionale, que ce soit au sein de la SAARC ou de l'Association pour la coopération régionale entre pays riverains de l'océan Indien ou encore en tant que membre du Forum régional de l'ANASE; il en ira de même à l'avenir. Les politiques de libéralisation économique adoptées au cours de ces dernières années ont renforcé nos liens avec d'autres pays à l'échelon régional et à l'échelle mondiale; le Gouvernement étendra et consolidera ces liens.

18. Notre politique nucléaire a été marquée par la retenue et la transparence. Que ce soit en 1974 ou aujourd'hui, en 1998, nous n'avons violé en la matière aucun accord international auquel l'Inde était partie. Nous avons fait part de nos inquiétudes à nos interlocuteurs. La retenue dont nous avons fait preuve durant 24 ans, après avoir démontré nos capacités en 1974, est en soi un fait singulier. Toutefois, la retenue doit venir de la force et ne peut pas être fondée sur l'indécision ou le doute. Elle n'a de valeur que lorsque les doutes ont été écartés. La série d'essais réalisés par l'Inde ont effectivement levé des doutes et l'opération était équilibrée dans la mesure où elle constituait le minimum nécessaire pour préserver un élément irréductible de la sécurité de l'Inde, telle que nous la concevons. La décision prise par le Gouvernement à cet égard doit donc être placée dans le contexte de la tradition de retenue qui a caractérisé nos politiques au cours des 50 dernières années.

19. A peine les essais réalisés, le Gouvernement a déclaré que l'Inde s'imposerait un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales souterraines. En outre, le Gouvernement a indiqué qu'il était prêt à donner force juridique à cette déclaration. Ainsi est remplie l'obligation

fondamentale du Traité d'interdiction complète des essais, qui est de s'abstenir de procéder à des explosions nucléaires expérimentales. Ce moratoire que nous nous imposons doit faire comprendre à la communauté internationale le sérieux avec lequel nous entendons prendre des engagements significatifs. Lorsque nous serons sûrs que les exigences du pays en matière de sécurité sont satisfaites, nous agirons.

20. En outre, l'Inde a fait savoir qu'elle était disposée à participer à des négociations à la Conférence du désarmement à Genève sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire. L'objectif fondamental d'un tel traité serait d'interdire à l'avenir toute production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'Inde s'attachera dans ces négociations à faire en sorte que le traité adopté en définitive soit universel et non discriminatoire et qu'il soit appuyé par un mécanisme de vérification efficace. Nous aborderons ces négociations en étant pleinement assurés de l'adéquation et de l'autorité des capacités de dissuasion nucléaire du pays.

21. L'Inde a mis en place et applique un contrôle efficace des exportations de matières nucléaires et des technologies y associées bien qu'elle ne soit pas partie au TNP ni membre du Groupe des fournisseurs nucléaires. Cela montre que l'Inde entend nonobstant concourir à la non-prolifération et contrôler rigoureusement les exportations afin d'empêcher toute diffusion des connaissances spécialisées et des technologies endogènes. De fait, l'Inde s'est mieux comportée à cet égard que certains Etats parties au TNP.

22. L'Inde a exprimé dans le passé ses inquiétudes au sujet des faiblesses du régime international de non-prolifération nucléaire. Elle a expliqué que le pays n'était pas en mesure d'adhérer à un régime qui ne réglait pas ses problèmes en matière de sécurité. Ses inquiétudes à cet égard auraient été dissipées si la communauté internationale s'était engagée dans la voie du désarmement nucléaire, ce que nous aurions préféré. Toutefois, cela n'a pas été le cas, aussi l'Inde a-t-elle dû se tenir à l'écart du régime que la communauté internationale constituait peu à peu, afin de ne pas limiter sa marge de manoeuvre. C'est précisément là la voie qu'elle n'a pas cessé de suivre au cours de ces 30 dernières années. L'Inde suivra cette même ligne de conduite constructive en dialoguant avec les pays qui ne sont pas encore convaincus que nos intentions sont sérieuses et que nous sommes disposés à prendre les engagements voulus pour que les inquiétudes des uns et des autres soient dissipées à la satisfaction de tous. Le Gouvernement indien devra faire appel à tout son sens politique pour équilibrer et concilier les impératifs de l'Inde sur le plan de la sécurité et les inquiétudes que la communauté internationale peut légitimement nourrir à l'égard de notre pays.

23. La Chambre sait que les essais nucléaires réalisés dernièrement n'ont pas suscité les mêmes réactions sur le plan intérieur que dans d'autres parties du monde. L'appui massif de nos citoyens conforte le Gouvernement dans le sentiment que sa décision était juste et signifie en même temps que le pays attend de ses dirigeants qu'ils s'emploient à satisfaire par des décisions ciblées les exigences du pays sur le plan de la sécurité. Le Gouvernement veillera précisément à cela et s'en fera un devoir sacré. Il a été aussi grandement encouragé par l'appui massif des Indiens de l'étranger. Ceux-ci ont applaudi unanimement à la décision prise par le Gouvernement. Le Gouvernement

tient à exprimer sa profonde reconnaissance aux Indiens du pays et de l'étranger et compte sur leur appui au cours de la période difficile qui suivra.

24. En cette année qui marque le cinquantième anniversaire de son accession à l'indépendance, l'Inde se trouve à un moment capital de son histoire. La décision prise par le Gouvernement était fondée sur les mêmes principes politiques qui ont guidé le pays pendant cinq décennies. Ces politiques ont été menées avec succès parce qu'elles s'appuyaient sur un consensus national. Les décisions qui seront prises à l'avenir continueront de traduire un attachement aux sensibilités et aux devoirs d'une civilisation millénaire ainsi qu'un sens des responsabilités et une retenue - une retenue, toutefois, née de l'assurance que donne l'action et non pas de doutes ou de craintes. La Git~, en son chapitre VI.3, le dit mieux que quiconque :

**आरुरुक्षोर्मुनेर्योगं कर्म ; कारणमुच्यते
योगारुरुक्षुर्तस्यैव शमः ; कारणमुच्यते**

En d'autres termes, l'action est un processus que l'on engage pour parvenir à un objectif; l'action peut être le reflet du tumulte, mais elle conduit comme prévu à la stabilité et à la paix lorsqu'elle est mesurée et ciblée.
